



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 17/2017 :

Demande de crédit de CHF 46'000.-- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 28 novembre 2017 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Dugon pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet fait partie du plan d'investissements. Il apparaît en 2018 pour CHF 25'000 sous la rubrique 45 – Déchetterie et CHF 30'000 sous la rubrique 80 - Eaux

Budget : Le montant total du préavis résulte de la sélection de la meilleure des offres obtenues auprès de trois fournisseurs.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Compte tenu du taux moyen de financement de la commune, la commission des finances estime qu'un leasing aurait coûté plus cher que le financement par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement s'effectue sur 10 ans. C'est une durée acceptable pour ce genre d'investissement.

Sur cette base, la charge financière se montera à CHF 5'106.-- par an (dont CHF 506.- sur le capital moyen, à un taux de 2.20%), soit une charge théorique de CHF 1.99 par habitant/an pendant 10 ans (situation au 01.01.2017).

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement.

Amendements : Aucun.

Demande de crédit de CHF 46'000.-- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 17/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 17/2017 concernant la demande de crédit de CHF 46'000.-- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux ;
2. D'accorder un crédit de CHF 46'000.-- ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir cet objet sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 21 novembre 2017

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Jean-Marie WEYER

Rapporteur

Vincent GRANDJEAN